

# Évaluation sommaire des Principes pour l'investissement responsable

À Gestion de Placements TD Inc. (GPTD), nous croyons que la durabilité est un placement à long terme. Notre approche de l'investissement durable établit un cadre pour l'intégration des enjeux ESG dans l'ensemble des catégories d'actif. Notre comité d'engagement ESG, composé de divers professionnels chevronnés, supervise notre stratégie et nos efforts en matière d'enjeux ESG.

Les signataires des Principes pour l'investissement responsable (PIR) de l'ONU reçoivent chaque année une fiche d'évaluation<sup>1</sup> établie à partir des rapports témoignant de leur activité en matière d'investissement responsable tout au long de l'année. Les signataires sont tenus de produire ces rapports, qui permettent d'assurer i) la responsabilisation, ii) la transparence normalisée parmi les signataires et iii) l'amélioration continue, les signataires étant en mesure d'évaluer leur rendement par rapport à celui de leurs pairs et de leur secteur d'activité.

## Résumé de l'évaluation des PIR de GPTD en 2021

En 2022, les PIR ont publié une évaluation de la performance de GPTD pour l'année 2020, et la prochaine évaluation, qui portera sur nos plus récentes performances, devrait être publiée en 2023. Veuillez noter que la méthode d'évaluation a changé pour tenir compte du nouveau cadre de présentation du rapport 2021 et ne permet pas une comparaison avec les notes des années précédentes pour les PIR. Le résumé ci-dessous comprend les modules pour lesquels GPTD a reçu une évaluation et exclut ceux pour lesquels elle n'en a pas reçu.

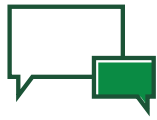
sommaire

Actifs gérés	Nom du module	Cote (étoiles)	Note du module (sur 100)
-	Politique de placement et de gérance	★★★★★	68
< 10 %	Placement direct – Actions cotées – Gestion quantitative active – Intégration	★★★★★	61
De 10 à 50 %	Placement direct – Actions cotées – Gestion fondamentale active – Intégration	★★★★★	69
< 10 %	Placement direct – Actions cotées – Gestion passive – Intégration	★★★★★	49
< 10 %	Placement direct – Actions cotées – Gestion quantitative active – Vote	★★★☆☆	39
De 10 à 50 %	Placement direct – Actions cotées – Gestion fondamentale active – Vote	★★★☆☆	39
< 10 %	Placement direct – Actions cotées – Gestion passive – Vote	★★★☆☆	39
De 10 à 50 %	Placement direct – Titres à revenu fixe – Émetteurs souverains et supranationaux et agences	★★★★★	81
De 10 à 50 %	Placement direct – Titres à revenu fixe – Sociétés	★★★★★	78
< 10 %	Placement direct – Titres à revenu fixe – Dette privée	★★★★★	90
< 10 %	Placement direct – Immobilier	★★★★★	98
< 10 %	Placement direct – Infrastructures	★★★★★	75
< 10 %	Placement indirect – Actions cotées – Gestion active	★☆☆☆☆	16

Les modules sont évalués au moyen d'un système de notation numérique de 1 à 5 étoiles. La cote la plus faible possible est une étoile; elle est attribuée à ceux dont le comportement en matière d'investissement responsable se situe au bas de l'échelle de ce que l'on attend des signataires. La cote la plus élevée est de cinq étoiles; elle est attribuée aux signataires qui ont des pratiques de premier plan dans le secteur de l'investissement responsable. Pour en savoir plus sur la méthode d'évaluation, [consultez le site Web des PIR de l'ONU >](#). La méthode d'évaluation de haut niveau se trouve [ici >](#), et les critères d'évaluation par question sont mentionnés dans le cadre de présentation du rapport aux investisseurs, après chaque indicateur; vous les trouverez, [ici >](#).

Nos pratiques ESG en 2020, qui ont donné lieu à ces résultats, sont indiquées dans le [rapport 2021 sur la transparence des PIR de GPTD >](#), accessible sur le site Web des PIR de l'ONU.





Pour en savoir plus sur les pratiques ESG de GPTD, y compris les précédents rapports sur la transparence des PIR, consultez la page sur **l'investissement responsable de GPTD >**

Suivez Gestion de Placements TD



<sup>1</sup> Les signataires des PIR reçoivent chaque année une fiche d'évaluation établie à partir des rapports témoignant de leur activité en matière d'investissement responsable tout au long de l'année. Les signataires sont tenus de produire ces rapports, qui permettent d'assurer i) la responsabilisation, ii) la transparence normalisée parmi les signataires et iii) l'amélioration continue, les signataires étant en mesure d'évaluer leur rendement par rapport à celui de leurs pairs et de leur secteur d'activité. Le rapport actuel accuse un retard de deux ans en raison de la refonte, par l'ONU, de sa méthode d'évaluation, de notation et de soumission. Ce rapport ne reflète pas les pratiques actuelles de GPTD.

Les renseignements aux présentes ont été fournis par Gestion de Placements TD Inc. aux fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Avant d'investir, veuillez lire l'aperçu du fonds et le prospectus, car ils contiennent des renseignements détaillés sur les placements. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis ni assurés; leur valeur fluctue souvent et le rendement passé peut ne pas se reproduire. Les stratégies et les titres en portefeuille des fonds communs de placement peuvent varier. Les Fonds Mutuels TD et les portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion, et sont offerts par l'entremise de courtiers autorisés. <sup>MD</sup> Le logo TD et les autres marques de commerce de TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.